

Compte-rendu du comité technique du 07/07/2017 Création du Centre Opérationnel Douanier Maritime de Marseille

Un comité technique s'est tenu à la DI le 7 juillet relatif à la création du CODM à Marseille. Reconvocqué suite au refus des OS de siéger lors de la première convocation en raison du manque de moyens humains et de l'absence de reconnaissance de la technicité des opérateurs du CODM, ce CT comportait 3 points à l'ordre du jour : la suppression de la cellule opérations de la DRGC, la suppression de la CROC Mar de la DRGC, la création du CODM entre le 01/01/2018 et le 01/03/2018.



Deux Centres Opérationnels Douaniers Maritimes verront le jour prochainement : l'un à Nantes, l'autre à Marseille.

Le CODM de Marseille aura pour mission de piloter l'action de la douane en mer Méditerranée et de coordonner l'action des différents moyens (avion Beechcraft KA 350, hélicoptères EC135, patrouilleur garde-côtes J.F. DENIAU, VGC, VSR) en utilisant notamment les nouveaux outils informatiques SIAM et SAMSARA.

L'effectif du CODM de Marseille a été fixé par la DG à 14 opérateurs qui travailleront H24 auxquels s'ajouteront un chef de service, 2 officiers navals, 1 officier aérien, 1 référent renseignement et 1 référent contentieux. Cela porte **les effectifs du futur CODM de Marseille à 20 agents. Pour Solidaires Douanes, cela n'est pas acceptable. Nous pensons que le service ne sera pas suffisamment armé en nombre d'opérateurs pour fonctionner dans de bonnes conditions.** La cote de service, notamment pendant la période de vacances estivales, ne pourra être établie de manière satisfaisante. Or c'est à cette période que l'activité liée notamment à la plaisance est la plus dense. **Sur ce point, Solidaires a écrit au DG pour lui demander de revoir la copie. 16 opérateurs est un minimum en dessous duquel il n'est pas possible d'aller.**

Un autre point d'achoppement est apparu concernant le régime indemnitaire des futurs opérateurs du CODM. Celui-ci ne prend pas en compte la technicité des futurs opérateurs du CODM. **Solidaires revendique la reconnaissance professionnelle de la technicité des agents et l'octroi d'une ACF à hauteur de la prime attribuée aux opérateurs de catégorie B des CLI aéromaritimes.**

Les agents du CODM seront en effet amenés à effectuer l'ensemble des missions qui relèvent actuellement pour la partie aéro-maritime du CLI de Marseille et pour lesquels les agents qui exercent dans ces services sont assimilés à des spécialistes. Il serait donc logique que les opérateurs du CODM soient, à l'instar de leurs homologues des CLI aéro-maritimes, reconnus dans leur technicité dès lors qu'ils effectuent pour la partie liaison aéro-maritime un travail identique. Sans compter qu'ils devront être également des analystes, des cibleurs, des opérateurs systèmes, etc. et qu'ils devront au préalable recevoir une formation lourde d'une durée évaluée entre six à neuf mois en alternance. **Solidaires Douanes a donc alerté sans plus tarder le DG sur cette iniquité de traitement dans son courrier du 10/07/2017.**

Après avoir présenté l'économie générale du projet avec le DRGC, le DI a demandé aux élus du personnel de voter sur les 3 points inscrits à l'ordre du jour :

1/ La suppression de la cellule opérations de la DRGC :

Vote pour de Solidaires Douanes.

Il est logique de voter pour la suppression de ce service qui entraînera de facto la création du CODM. D'autant que cela se fera avec une augmentation de l'effectif global des opérateurs même si nous pouvons regretter, et nous l'avons suffisamment souligné auprès de l'administration, un calibrage insuffisant. Les autres OS ont choisi de s'abstenir.

2/ La suppression de la CROC Mar de la DRGC :

Abstention de Solidaires.

En intégrant au CODM sans spécificité particulière les collègues de la CROC Maritime, l'administration risque de diluer leurs compétences acquises en matière d'analyse et de ciblage. Solidaires a donc souhaité alerter l'administration sur ce risque. La polyvalence exigée de tous les opérateurs du CODM risque fort de trouver dans ce schéma ses limites.

3/ La création du CODM :

Pour Solidaires, un vote favorable s'imposait.

Comment ne pas approuver la création d'un tel service dans notre DI ? Pour une fois qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur la suppression ou la fusion de services avec perte d'emplois, nous ne pouvions envisager d'autre vote. Bien sûr, les points évoqués ci-dessus (niveau des effectifs et reconnaissance pécuniaire de la technicité des opérateurs) posent problème. C'est pour cette raison que nous avons saisi le DG sur ces deux points. Nous espérons obtenir gain de cause et nous reviendrons vers vous pour vous faire connaître la réponse de la DG.

Pour Solidaires Douanes ,

Stéphanie CHAUSSADAS, Nordin AMAR et Claire VEYE DIT CHARETON

Des questions? Des remarques? Une adresse : solidaires-mediterranee@douane.finances.gouv.fr